



Syndicat National **Force Ouvrière**  
des Finances Publiques  
Section du Calvados

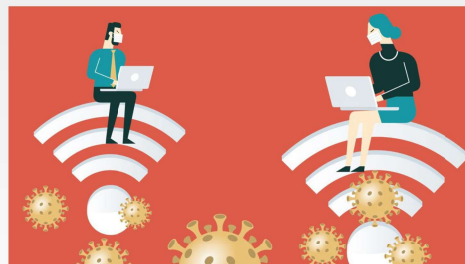
**PERMANENCE :**  
7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex  
3<sup>ème</sup> étage - Porte 318

[fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr)

**02.31.38.34.61**  
**06.34.56.51.35**

*Première Organisation Syndicale dans le Calvados*

## 6 janvier 2022 : Compte rendu de l'audience avec le directeur



Une réunion présidée par le Directeur, M. Trichet, s'est déroulée en début d'après-midi le jeudi 3 janvier 2022 : l'ordre du jour portait sur la situation sanitaire et les instructions gouvernementales renforçant le télétravail dans l'ensemble des administrations à partir du 3 janvier, et ce, jusqu'au 24 janvier 2022. La délégation **FO** était composée de Géraldine TANQUEREL et Bruno GILBERT.

Il est d'abord revenu sur la situation sanitaire dans le département.

En une semaine le nombre de gens contaminés dans le département a été multiplié par 3 et le taux d'incidence serait de 1200 pour 100000 habitants. *Ces chiffres sont toutefois invérifiables car depuis 3 jours l'agence Santé publique France suspend temporairement la publication des indicateurs épidémiologiques à l'échelle départementale et infra-départementale en raison d'écarts constatés avec les données locales.*

A cet instant il y avait dix collègues atteints du Covid dans le département dans 10 services différents, dont un agent hospitalisé sous assistance respiratoire. et 12 cas contacts dans 8 services différents. Le directeur s'est réjoui que nous n'ayons pas de foyer de contamination.

Le directeur a réaffirmé que c'est bien à l'extérieur et pas au bureau que se répand le virus, ce à quoi FO lui a répliqué qu'en ce cas il n'était pas utile de mettre une pression excessive et se limiter à de l'incitation pour faire admettre le télétravail, la contrainte étant souvent contre productive. FO lui a indiqué qu'elle était attentive à la préservation de la santé mentale des agents.

Il a indiqué ensuite que les masques FFP2 étaient distribués à l'hôpital et à l'éducation nationale et que cela n'était pas à l'ordre du jour à la DGFIP. **FO** lui a rétorqué que la demande avait été faite au niveau national lors de l'audio ministérielle du 5 janvier et a demandé que les agents en contact avec le public puissent en être dotés. Réponse pas très claire du directeur qui ne voudrait pas vis à vis de ses collègues directeurs lancer une opération non validée par Paris, ce à quoi **FO** lui a répliqué qu'il fallait peut-être faire preuve d'innovation et d'anticipation.



**FO** a ensuite demandé si les ASA COVID étaient toujours d'actualité pour les parents d'enfants positifs au COVID ou dont les écoles sont fermées. La première réponse a été : « Télétravail » mais sur notre insistance et mettant en avant la difficulté à télétravailler avec de jeunes enfants notamment, le directeur a indiqué que les situations seraient étudiées au cas par cas.

Dans ce contexte, le Directeur a indiqué que la DGFIP était dans une logique de continuation normale de ses activités avec une généralisation du télétravail partout où cela serait possible.

Le directeur a ensuite abordé le second point, objet de crispations depuis le 3 janvier : le télétravail obligatoire.

**FO** rappelle que jusqu'alors le télétravail était accordé sur demande écrite de l'agent et que ce dispositif ne pouvait pas être imposé par le responsable hiérarchique. C'est donc une révolution pour les agents et la pilule passe mal car tout le monde pour des raisons diverses ne souhaite pas télétravailler (zones blanches, exigüité des logements, cohabitation avec le conjoint en télétravail et ou les enfants en étude à distance.

Le directeur a indiqué qu'il avait fermement rappelé les consignes gouvernementales aux responsables de services et que la norme était de 3 jours télétravaillés et si possible un 4ème jour. Le taux moyen du Calvados était de 40 %. Il a parlé de contrainte mesurée et de persuasion forte.

**FO** lui a rétorqué que beaucoup d'agents finissaient par accepter à contre-cœur la situation qui leur était imposée et a réitéré ses craintes pour la santé mentale des collègues qui ne supporteraient pas un isolement imposé. L'isolement n'est pas seulement physique mais aussi professionnel car de nombreux agents se plaignent de ne plus avoir d'échanges avec leurs collègues, ce qui met à mal le collectif de travail. Faire revenir les agents 1 à 2 journées au bureau pour rompre l'isolement n'est pas satisfaisant car la plupart du temps ils ne croisent pas les collègues qui exercent la même mission qu'eux du fait de la rotation des effectifs. **FO** a également souligné le casse tête pour les responsables pour tenter d'organiser au mieux leur service.

Le directeur a indiqué pour finir qu'il reviendrait régulièrement vers les OS en fonction de l'évolution. **FO** a demandé que les statistiques départementales sur la situation COVID soient communiquées de façon bi hebdomadaire s'il devait y avoir une envolée des chiffres.



**FAITES NOUS REMONTER TOUT DYSFONCTIONNEMENT  
CONSTATE, TOUTE SITUATION ANORMALE**

**PERMANENCE FO DGFIP 14 : 06.34.56.51.35**

